

Arrêté du maire nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 37 en date du 2 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Madame Martine BIFFARD**
- **Madame Claire POTTS**
- **Madame Roselyne GUERIN-CANOINE**
- **Madame Eliane LESIEUR**
- **Madame Perrine MORIS**
- **Madame Céline BOITTIN**

Article 2 – Le mandat des membres désignés ci-dessus expirera aux prochaines élections du conseil municipal.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Perche en Nocé, le 17 avril 2026

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

